

**F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l.**  
**Association sans but lucratif**

**Etats financiers révisés**  
**pour l'exercice clôturé**  
**le 31 décembre 2023**

Route de Bascharage  
L-4513 Niederkorn  
**R.C.S. Luxembourg : F 2926**

## Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2023

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2023

Aux membres du  
**F.C. Progrès Niederkorn Asbl**  
Route de Bascharage  
L-4513 Niederkorn

## **Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

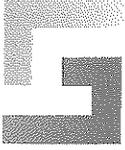
Nous avons effectué l'audit des états financiers du F.C. Progrès Niederkorn Asbl (« l'Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du F.C. Progrès Niederkorn Asbl au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.





## **Autres sujets**

Sans qualifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le F.C. Progrès Niederkorn Asbl a des fonds propres négatifs.

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

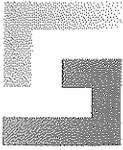
En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf, si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.





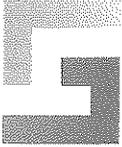
## **Responsabilité du réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états





financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Restrictions à la distribution et à l'utilisation**

Ce rapport d'audit, incluant notre opinion, a été préparé pour et seulement pour le Conseil d'Administration conformément à notre lettre de mission et ne convient pas à d'autres fins. Nous déclinons toute responsabilité envers toute autre tierce partie à qui ce rapport serait distribué.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2024

**GSL Révision S.à r.l.**  
*Cabinet de révision agréé*



Luc Schmitt  
*Gérant-associé*





F.C. PROGRÈS  
NIEDERKORN  
Progressiv no vir f

# F.C. Progrès Niederkorn

Association sans but lucratif R.C.S. Luxembourg F0002926  
Fondé en 1919 Affilié à la F.L.F.

Adresse postale : FC Progrès Niederkorn, B.P. 161, L-4502 Differdange

## RAPPORT DE GESTION 2023

L'activité principale est la gestion d'un club de football sous forme d'une association sans but lucratif.

Les activités destinées à collecter les fonds nécessaires à la pratique de l'activité principale sont étroitement liés.

### Revue des affaires de l'année 2023

#### **Activité sportive :**

La saison 2022/2023 correspond à la 16<sup>ième</sup> d'affilée du FC Progrès Niederkorn au plus haut échelon national (BGL Ligue). Notre équipe fanion a terminé à la 2<sup>ème</sup> place du championnat.

Vous trouverez ci-après la liste des autres catégories engagées dans le championnat national :

- Une équipe fanion
- Deux équipes féminines
- Une équipe Futsal
- Une équipe de junior U19
- Une équipe cadet U17
- Deux équipes scolaire U15
- Deux équipes minimimes U13
- Deux équipes poussins U11
- Deux équipes pupilles U9
- Une équipe bambini U7

Le nombre de jeunes joueurs licenciés auprès de la FLF était aux environs de 280 et le nombre de licenciés total avoisinait les 340. Ces données montrent la poursuite d'une évolution positive par rapport à la saison précédente.

L'objectif du club est de continuer son évolution étape par étape. L'équipe fanion qui représente l'image du club doit s'installer durablement dans le top 3 et décrocher un ticket européen, si possible, chaque saison. La formation des jeunes joueurs ainsi que le développement du département jeunes constituent une priorité pour le club. Le Foot-Pôle Kordall a ainsi été inauguré en septembre 2018. Actuellement, l'ensemble des jeunes joueurs du club disposent des mêmes équipements fournis par le club pour s'entraîner. Ces tenues



F.C. PROGRÈS  
NIEDERKORN  
Progressiv no vir !

# F.C. Progrès Niederkorn

Association sans but lucratif R.C.S. Luxembourg F0002926  
Fondé en 1919 Affilié à la F.L.F.

Adresse postale : FC Progrès Niederkorn, B.P. 161, L-4502 Differdange

sont lavées au stade. L'objectif réside dans le fait que toutes nos équipes de jeunes disposent des conditions similaires en étant encadrées par des éducateurs compétents avec une philosophie de jeu bien définie.

En ce qui concerne les activités dites connexes, l'organisation des événements telles que soirées, concerts ou encore nos participations aux différentes manifestations culturelles de la Ville de Differdange nous ont accompagné tout au long de l'année 2023. Toutes ces activités, mais également notre département sponsoring sont les moyens qui permettent la pérennité financière du club.

Nous sommes bien conscients que le club dépend énormément des partenaires ainsi que de nos parrains/marraines instaurés cette saison qui sont près de 120 à soutenir notre projet.

## **Développements et plans importants**

En terme d'infrastructures, un écran géant mobile a été installé depuis la saison 2019/2020, des nouveaux éléments de communication comme des arches avec nos partenaires dessus ont été installés à chaque match de notre équipe fanion, un système de caméra pour les personnes ne pouvant pas se déplacer a été mise en place pour permettre à ces personnes de voir également les matchs chez eux et une structure provisoire a été mise en place pour nos bureaux administratifs et nos réunions en attendant qu'une structure fixe dédiée à la mise en place de bureaux, de salles de réunions, d'une salle de fitness ainsi que de vestiaires supplémentaires soit finalisée.

Le mise en place d'un business club a également été instauré afin de fidéliser nos partenaires.

Toujours sur notre politique de maintenir un partenariat durable avec nos partenaires, tous les contrats réalisés durant l'année 2023 sont pour la plupart des contrats de deux ans voire deux ans et demi lorsque les accords sont trouvés en cours de saison.

Chaque fin de saison est l'occasion de faire un débriefing des différentes faiblesses et forces de notre équipe fanion. Pour cette raison, des transferts nationaux et internationaux sont effectués afin d'être de plus en plus compétitif et espérer finir dans le top 3 du classement de BGL-Ligue.

A noter tout de même, pour être en adéquation avec notre politique de « jeunes », les transferts de joueurs étrangers sont toujours à des postes clés et utiles. Les profils des renforts potentiels sont ciblés par la direction et le staff technique de l'équipe fanion, tant pour leur qualité footballistique que pour leur état d'esprit ainsi que leur comportement. Notre club diffuse des valeurs que nous souhaitons pérenniser.



F.C. PROGRÈS  
NIEDERKORN  
Progressiv au viz !

# F.C. Progrès Niederkorn

Association sans but lucratif R.C.S. Luxembourg F0002926  
Fondé en 1919 Affilié à la F.L.F.

Adresse postale : FC Progrès Niederkorn, B.P. 161, L-4502 Differdange

La politique sportive et la stratégie du club évolue saison après saison, avec pas moins de 14 transferts internationaux de joueurs réalisés depuis 2018. Dont 2 seulement sur la saison 2022/23. Notre club est une vitrine du football luxembourgeois et sert de tremplin aux jeunes talents qui souhaitent effectuer une carrière footballistique professionnelle.

De plus en plus, nous souhaitons attirer des jeunes afin d'augmenter notre nombre de licenciés, mais il faut savoir que nous sommes localisés entre plusieurs villes qui possèdent elles-mêmes un club de football évoluant en division nationale ou promotion d'honneur (Differdange, Bascharage, Pétange, Rodange), ce qui provoque une dispersion des jeunes dans ces clubs et nous freinent dans notre développement.

## Administrateurs

Président : Thomas GILGEMANN  
Directeur Général : Victor DA COSTA

Vice-président : Giuseppe LAROSA  
Trésorier et comptable : Jonathan RIGO  
Secrétaire : Georges RAMOS  
Secrétaire jeunes : Luis RAMOS

### + les Membres :

Norbert Emeringer, Victor Da Costa, Marc Bordez, Roland Scheuer, Steve Fogen, Luis Ramos, Georges Ramos et Giovanni Barnabo.

**FC Progrès Niederkorn**  
**B.P. 161**  
**L-4502 DIFFERDANGE**

Au nom du Conseil d'administration  
Thomas Gilgemann, Président  
le 31/12/2023



## F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l

### Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2023

CHARGES	Notes(s)		Notes(s)		PRODUITS	Notes(s)		Notes(s)	
	2023	2022	2023	2022		EUR	EUR	EUR	EUR
<b>Charges de matériel</b>					<b>Chiffre d'affaires</b>				
Matériel et équipement	286.404	106.087	286.404	106.087	Cotisations de membres	1.274.246	1.027.427	31.043	34.010
<b>Charges de personnel</b>					Entrées	98.158	19.418	1.043.465	814.929
Indemnités joueurs	1.231.934	985.665	538.689	446.680	Publicité	76.960	153.508	100	5.502
Indemnités entraîneur, kiné, gardien terrain	138.222	115.529	444.722	340.094	Transferts de joueurs	24.520	60		
Salaires et charges sociales	50.913	35.009	59.387	48.354	Autres produits d'exploitation	1.073.800	309.183		
Transferts joueurs					Subsides de tiers	928.800	309.183		
Autres					- subventions publiques	206.030	127.851		
<b>Variation de stock</b>					- subventions FLF	722.770	181.332		
	2.587	4.579	707.219	348.694	Autres produits d'exploitation	145.000	-		
<b>Autres charges d'exploitation</b>									
Coûts des arbitres	6.633	7.998	294.322	72.749					
Accueil et frais de représentation	16.156	9.459	12.020	16.013					
Entretien et nettoyage équipements de sport	22.587	791	35.167	11.040					
Frais de formation	1.093	-	34.952	132.756					
Publicité			19.708	2.581					
Administration			10.523	11.288					
Locations mobilières et immobilières			78.854	34.080					
Entretien et réparations			175.204	30.808					
Assurances			191.815	-					
Frais audit/comptabilité/légal			2.531	13.117					
Frais FLF									
Frais buvette et festivités									
Autres									
<b>Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant</b>									
			191.815	-					
<b>Charges financières</b>					<b>Produits financiers</b>	571	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>			2.422.491	1.458.143	<b>Perle de l'exercice</b>	73.874	121.533		
					<b>TOTAL PRODUITS</b>	2.422.491	1.458.143		

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

## F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l

### Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023

	<b>2023</b> <b>EUR</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 73.874
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>	
Dotations aux amortissements	-
Corrections de valeur sur actif circulant	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	-
<b>Impact net sans incidence sur la trésorerie :</b>	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
Variation des stocks	2.587
Variation des créances	- 309.654
Variation des comptes de régularisation Actif	- 17.852
Variation des dettes	399.364
Variation des comptes de régularisation Passif	- 41.461
Variation des provisions	-
<b>Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>32.985</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	1.540
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liée au remboursement de prêts à des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liée au remboursement d'emprunts des institutions non financières	-
<b>Entrées sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>1.540</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Entrées provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement des montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
<b>Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation/diminution nette de trésorerie</b>	<b>- 39.349</b>

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

# F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l

## Annexe aux états financiers au 31 décembre 2023

### Note 1 - Généralités

Le F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l. (ci-après « le Club ») a été constitué le 1<sup>er</sup> février 1919 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football. Le siège social est établi à Niederkorn.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

L'activité principale du Club est de faire découvrir et de promouvoir le sport en général et plus particulièrement le football.

### Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

#### 2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

#### 2.2 Modes d'évaluation

##### 2.2.1 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués sur base du dernier prix d'acquisition.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

## **F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l**

### **Annexe aux états financiers au 31 décembre 2023**

#### **2.2 Mode d'évaluation (suite)**

##### **2.2.2 Valorisation des créances de l'actif circulant**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

##### **2.2.3 Valorisations des dettes**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

##### **2.2.4 Comptes de régularisation actif et passif**

Les comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les produits et charges reçus ou à recevoir pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

##### **2.2.5 Conversion des postes en devises**

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

## F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l

### Annexe aux états financiers au 31 décembre 2023

#### Note 3 – Créances

Le poste des « Créances » s'analyse comme suit :

Toutes les créances ont une durée résiduelle inférieure à un an.

	2023	2022
	EUR	EUR
Créances clients	379.170	166.680
Corrections de valeur sur créances clients	-191.815	0
Autres créances	334.479	45.500
<b>Total</b>	<b>521.834</b>	<b>212.180</b>

Les autres créances sont principalement composées de subventions à recevoir.

Au 31 décembre 2023, le Club n'a pas de créances issues d'activité de transfert de joueurs.

#### Note 4 – Fonds propres

Au 31 décembre 2023, les fonds propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

#### Note 5 – Dettes subordonnées

Au 31 décembre 2023, les dettes subordonnées s'élèvent à EUR 150.000 (2022 : EUR 0,00) et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

#### Note 6 – Dettes non subordonnées

Le poste des « Dettes non subordonnées » s'analyse comme suit :

Toutes les dettes non subordonnées ont une durée résiduelle inférieure à un an.

	2023	2022
	EUR	EUR
Dettes fournisseurs	446.975	28.688
Fournisseurs - Factures non parvenues	15.682	0
Dettes fiscales et sociales	58.014	55.768
Autres dettes	44.074	230.925
<b>Total</b>	<b>564.745</b>	<b>315.381</b>

Pendant l'exercice 2023, le club a payé des honoraires à un agent ou au bénéfice d'un agent à hauteur de EUR 7,500 (2021 : EUR 19,640).

#### Note 7 - Compte de régularisation - passif

Au 31 décembre 2023, les régularisations au passif sont principalement liées aux contrats de sponsors et aux cotisations de membres payés en 2023 pour la saison 2023/2024.

## **F.C. Progrès Niederkorn A.s.b.l**

**Annexe aux états financiers au 31 décembre 2023**

### **Note 8 - Droits et engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2023, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

### **Note 9 – Evénements post-clôture**

Aucun événement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2023.